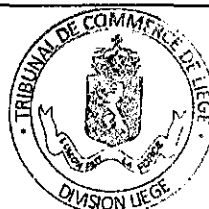




Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22 AVR. 2020

Greffe

N° d'entreprise : 0401 875 255

Nom

(en entier) : STAPPERT INTRAMET

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue du Parc Industriel 5, 4480 Engis

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur

Extrait des résolutions écrites des actionnaires du 26 février 2020 :

1. Démission d'un administrateur

Les actionnaires prennent acte de la démission de M. Ralf Joachim BECKER en sa qualité d'administrateur avec effet immédiat.

Les actionnaires prennent acte que, dans la lettre de démission, M. Ralf Joachim BECKER confirme qu'il n'a aucune créance sur la société et, en tout état de cause, qu'il renonce expressément à toute créance qu'il pourrait avoir sur la société.

2. Composition du conseil d'administration

A l'issue des décisions prises ci-dessus, les actionnaires confirment que le conseil d'administration de la société est dorénavant composé comme suit :

- JACQUET METAL SERVICE SA, représentée par son représentant permanent, M. Eric JACQUET ;
- M. Philippe GOCZOL ; et
- M. Thierry PHILIPPE.

Conformément à l'article 21 des statuts de la société, la société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques), par deux administrateurs, agissant conjointement.

3. Procuration spéciale

Les actionnaires décident ensuite de donner mandat à Me Virginie Frémat et/ou Me Xenia Vandenaabeele et/ou Me Louis Sas et/ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker SCRL, dont les bureaux sont situés à 2600 Anvers, Uitbreidingstraat 2, chacun agissant seul ou avec pouvoir de subdélégation, pour remplir toutes les formalités et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur belge, et les modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/05/2020 - Annexes du Moniteur belge



Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 26 février 2020 :

1. Cessation du mandat de M. Ralf Joachim BECKER comme administrateur délégué

Le conseil prend acte de la démission de M. Ralf Joachim BECKER en qualité d'administrateur de la société avec effet à la date des résolutions écrites des actionnaires du 26 février 2020.

En conséquence, le conseil confirme que le mandat de M. Ralf Joachim BECKER comme administrateur délégué a pris fin à l'échéance de son mandat d'administrateur.

2. Révocation des pouvoirs de M. Ralf Joachim BECKER

Le conseil décide de révoquer tous les pouvoirs de M. Ralf Joachim BECKER avec effet immédiat.

3. Nomination du président du conseil d'administration

Dans la mesure nécessaire, le conseil confirme le mandat de JACQUET METAL SERVICE SA (représentée par son représentant permanent, M. Eric JACQUET) comme président du conseil d'administration.

Son mandat de président du conseil d'administration prendra fin, sauf en cas de démission ou de révocation, concomitamment à son mandat d'administrateur de la société.

4. Procuration spéciale

Le conseil décide ensuite de donner mandat à Me Virginie Frémat et/ou Me Xenia Vandenabeele et/ou Louis Sas et/ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker SCRL, dont les bureaux sont situés à 2600 Anvers, Uitbreidingstraat 2, chacun agissant seul ou avec pouvoir de subdélégation, pour remplir toutes les formalités et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur belge et les modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques.

Louis Sas
Mandataire